

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION FFVOILE 27 juin 2014

Administrateurs :

Présent(e)s : JP CHAMPION, JC MERIC, J KERHOAS, H BACCHINI, JP CHURET, C FOUNTAINE, JL DENECHAU, P ROUSSANGE, S RAPHALEN, C LE BACQUER, JM SOYEZ, JP LOSTIS, D PILLONS, B MEURGEY, C FRABOULET, M DUCLOT, JC COUR, MT LANNUZEL JOURDAS, F PFEIFFER, F TIFFON-TERRADE, C SILVESTRE,

Excusé(e)s : D TINCELIN, C FOURICHON, N HENARD, N PEBEREL, P ADAM, B VIAUD, C MIGRAINE, M FEUERSTEIN, S FRETAY, H CARDON, B BONNEAU, O BOVYN, D HOREAU, E ALLOT, S PALLARES,

Invités :

Présent(e)s : J CATHELIN, E MARLIOT, M KERHOAS, J MARAJO, M BOUVET, H GIRAUD, S LASSEAUX, B DAVID,

Excusé(e)s : I EYNAUDI (ENVSU)

Procurations :

N HENARD à H BACCHINI
B BONNEAU à JP CHAMPION
O BOVYN à JP CHURET
S FRETAY à J KERHOAS

Préambule de Jean-Pierre CHAMPION

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA DU 28 FEVRIER 2014

Le CA adopte le procès-verbal du CA du 28 février 2014.

▷ **Vote du CA : Approbation à l'unanimité moins 2 contre (F PFEIFFER et F TIFFON-TERRADE)**

(Publié électroniquement le 17/07/2014 sur le site Internet de la FFVoile)

2- INFORMATIONS GENERALES ET QUESTIONS/REPONSES AUX MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

Les réponses du Bureau Exécutif au Conseil d'Administration s'effectuent sur la base des éléments contenus dans les courriers postaux et électroniques transmis par Monsieur Franck TIFFON-TERRADE et Madame Frédérique PFEIFFER, et ce en suivant l'ordre chronologique des envois.

Jean-Pierre CHAMPION fait lecture des réponses du Bureau Exécutif à ces courriers adressés par Madame PFEIFFER et Monsieur TIFFON-TERRADE. Ces réponses sont jointes en annexe 1 du présent Procès-Verbal ainsi que les questions posées.

▷ **Pour information du CA**

3-VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES

► 3-1. Avis du CA sur la mise en place d'une commission des cahiers des charges et des appels d'offre

Suite à la demande des administrateurs Frédérique PFEIFFER et Franck TIFFON-TERRADE, il est proposé au Conseil d'Administration par ces derniers d'étudier l'opportunité de mettre en place une commission des cahiers des charges et des appels d'offres dépendant du Conseil d'Administration.

Il est tout d'abord rappelé que la création de telles commissions dépendant du CA n'est pas prévue par un texte règlementaire ou par les textes statutaires de la FFVoile.

En pratique, et pour les derniers contrats importants d'un point de vue financier ayant nécessité un appel d'offres (ex : Contrat d'Assurance Groupe, Refonte de la charte graphique, Prestataire Communication, Média et Presse), le Bureau Exécutif a désigné les membres chargés d'étudier les offres avant de se prononcer en fonction des préconisations desdites commissions.

Ce système présente plusieurs avantages :

- Une plus grande rapidité dans la mise en place des commissions et dans le choix des entreprises retenues, le BE se réunissant par essence plus fréquemment que le CA.
- Une souplesse dans le processus de désignation des membres composant la commission, permettant de choisir des personnes qui par leur expérience personnelle ou professionnelle ont une expertise dans le domaine d'activité de l'appel d'offre (différence par ex. entre les assurances et les agences de presse).

La création de telles commissions dépendant du CA est très objectivement loin d'être impossible, mais elle offrirait moins de souplesse, et il faudrait a priori choisir un panel large de personnes la composant afin de pouvoir envisager une expertise dans les différents domaines d'activité à étudier.

Enfin, il faut rappeler, comme cela avait été fait par notre Commissaire aux Comptes évoquant notamment la Fédération Française de Tennis, qu'un formalisme plus important en la matière implique inéluctablement une augmentation des coûts de fonctionnement lié à l'augmentation du volume de travail salarié consacré au moins au suivi administratif de ces dossiers, et qu'a priori selon lui la FFVoile n'avait pas la taille critique pour adopter un tel mode de fonctionnement. A budget constant, un tel choix obérerait donc partiellement le financement des actions menées par la FFVoile.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration deux options :

1. S'en tenir au système actuel avec désignation par le BE de commissions ad hoc selon la nature des prestations souhaitées par la FFVoile,
2. Créer une commission chargée de l'élaboration des cahiers des charges et des appels d'offres dépendant du Conseil d'Administration.

▷ **Vote du CA : Approbation à l'unanimité moins 2 contre (F PFEIFFER et F TIFFON-TERRADE), le CA décide de maintenir le système actuel** avec désignation par le Bureau Exécutif de commissions ad hoc selon la nature des prestations souhaitées par la FFVoile.

► 3-2. Avis du CA quant à la proposition de changement de système électoral

Suite à la demande des administrateurs Frédérique PFEIFFER et Franck TIFFON-TERRADE, il est proposé au Conseil d'Administration d'étudier l'opportunité de modifier le système électoral du Conseil d'Administration de la FFVoile au profit d'un vote direct des clubs.

Préalablement au vote, la proposition ci-dessus initialement formulée par Frédérique PFEIFFER et Franck TIFFON-TERRADE est modifiée à leur demande puisqu'ils ont évolué sur leur position initiale, de la manière suivante : demande que les représentants à l'AG de la FFVoile désignés au sein des AG de Lignes puissent être parrainés par une liste candidate au CA de la FFVoile.

▷ **Vote du CA : Approbation à l'unanimité moins 2 contre (F PFEIFFER et F TIFFON-TERRADE), le CA décide de maintenir le système actuel d'élection au CA de la FFVoile.**

► 3-3. Information sur le prix des licences 2015

Pour faire suite à l'avis favorable du conseil des Présidents de ligue des 16 et 17 mai 2014, le Bureau Exécutif du 5 juin 2014 a adopté définitivement les prix des licences 2015 qui seront les suivants :

- Club Adulte : 52 €
- Club Jeune : 26 €
- Temporaire 1 Jour : 11 €
- Temporaire 4 Jours : 26 €
- Passeport Voile : 10,50 €

▷ Pour information du CA

► 3-4. Budget corrigé 2014

Le CA prend connaissance des éléments relatifs au budget corrigé à juin 2014 qui s'établit à 10 320 000€ en produits et 10 358 000€ en charges. Il présente un déficit de 38 000€. Le total des investissements est de 584 000€.

▷ Vote du CA : Approbation à l'unanimité moins 2 contre (F PFEIFFER et F TIFFON-TERRADE).

► 3-5. Dates des prochains CA

Le prochain CA est fixé au samedi 29 novembre 2014 à 9 H 30.

4-VOILE LEGERE

► 4-1. Championnat de France Minimes Flotte Collective

4-1-1. Présence simultanée du Bug, du RS Feva et de l'Open Bic dans les futurs Championnats de France Minimes Flotte Collective à partir de 2015

Le BE propose au CA une présence simultanée du Bug, du RS Feva et de l'Open Bic dans les futurs Championnats de France Minimes Flotte Collective à partir de 2015.

Cette proposition ayant fait l'objet d'un débat lors du dernier Conseil des Ligues des 16 et 17 mai derniers a retenu le soutien de l'ensemble des Présidents de Ligue présents.

L'argumentaire en faveur de cette proposition est le suivant :

- réponse à travers le Bug à un déficit de pratique pour les « grands gabarits »
- une approche du double pour le RS Feva, support facile d'accès sur le plan technique
- attrait des jeunes pour des pratiques dynamiques que proposent les 3 supports
- intérêt des fabricants pour travailler ensemble et avec la FFVoile notamment sur les formats de course

▷ Vote du CA : Approbation à l'unanimité moins 2 abstentions (F PFEIFFER et F TIFFON-TERRADE).

(Publié électroniquement le 17/07/2014 sur le site Internet de la FFVoile)

4-1-2. Création d'un nouveau titre au Championnat de France Minimes Flotte Collective à partir de 2015

En déclinaison du point 4-1-1 le Bureau Exécutif propose la création d'un nouveau titre de Championne ou Champion de France Minimes Flotte Collective Glisse Open sur Open Bic à partir de 2015.

▷ Vote du CA : Approbation à l'unanimité moins 1 contre (F PFEIFFER) et 1 abstention (F TIFFON-TERRADE).

(Publié électroniquement le 17/07/2014 sur le site Internet de la FFVoile)

5-VOILE LEGERE ET HABITABLE

► 5-1.Hiérarchie et dénominations des titres nationaux et des Championnats de France des classes et des pratiques

Est proposé au CA une évolution de la hiérarchie et dénominations des titres nationaux et des Championnats de France, pour les classes et les pratiques en Voile légère et habitables.

▷ Vote du CA : Approbation à l'unanimité.

(Publié électroniquement le 17/07/2014 sur le site Internet de la FFVoile)

6-COMMISSION MEDICALE

► 6-1.Composition de la Commission Médicale

Est proposé au CA la nomination du Dr Gauthier DESMARCHELIER, médecin au Pôle France de la Rochelle comme membre de la Commission Médicale en remplacement du médecin du Pôle France PACA.

▷ Vote du CA : Approbation à l'unanimité moins 2 abstentions (F PFEIFFER et F TIFFON-TERRADE)

7-DEVELOPPEMENT

► 7-1.Point d'avancement dossier plaisance

Le CA prend connaissance du point d'avancement du dossier plaisance et note que La FFVoile souhaite répondre aux besoins de formation des plaisanciers. Pour ce faire, elle développe depuis septembre 2013, un programme « Coaching Plaisance » destiné aux plaisanciers déjà initiés, propriétaires ou futurs propriétaires.

Le programme de formations concerne des prestations de courte durée. Suivant les thèmes, les contenus pourront être dispensés au port ou sur l'eau (voilier possédé ou loué par le client ou mis à disposition par le prestataire). Le programme comprend environ 40 modules de formation répartis en 5 thématiques : sécurité, pilotage, maintenance, vie à bord, conduite.

Pour chaque prestation une fiche pédagogique FFVoile reprenant les conseils et connaissances de base abordés sera mise à disposition des clients en fin de formation avec encarts « conseils du pro » et « alertes ». Un livret dédié à l'offre plaisance permettra d'enregistrer l'expérience réalisée à chaque module, sur les cinq thématiques, d'identifier et attester des points de progression technique abordés à l'occasion du module concerné. Il permettra aussi de certifier le niveau technique FFVoile.

Les cadres seront identifiés sous l'appellation « Coach plaisance FFVoile ». Une procédure d'habilitation sera proposée aux structures comprenant le respect d'un référentiel minimum notamment sur le matériel, la présence d'un ou plusieurs Coach plaisance dans l'équipe d'encadrement ou la sous-traitance à un coach plaisance par conventionnement.

▷ Pour information du CA

► 7-2.Etude sur le poids économique de la SOF

Afin de mesurer l'impact économique de nos manifestations sportives et de fournir un guide méthodologique aux organisateurs de compétitions, une étude a été menée lors de la SOF organisée à La Rochelle en octobre 2013.

Les impacts ont été mesurés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, sur les secteurs de l'hébergement, de la restauration, du commerce, des transports et des cafés.

▷ Pour information du CA

8-DIRECTION TECHNIQUE

► 8-1. Point d'information sur les postes de CTS / recrutement 2014

Le CA prend connaissance des effectifs cible, des capacités de recrutement et des recrutements opérés dans le cadre du mouvement 2014. Sur la base de la liste complémentaire au concours, 3 candidats ont été retenus.

▷ Pour information du CA

9-HAUT NIVEAU

► 9-1. Bilan des recrutements en pôles

Le CA prend connaissance du bilan des recrutements dans les pôles France et Espoirs.

▷ Pour information du CA

► 9-2. Information sur les résultats 2014

Le CA prend connaissance des résultats du haut-niveau Olympique et en particulier du bilan de la Sailing World Cup de Palma ainsi que des perspectives pour le Test Event à Rio du 3 au 9 août, les JOJ en Chine à Nanjing du 16 au 28 août et le Championnat du Monde à Santander du 8 au 21 septembre.

▷ Pour information du CA

10-RELATIONS INTERNATIONALES

► 10-1. Informations générales

Le CA prend connaissance d'informations générales relatives à l'ISAF et à l'EUROSAF et en particulier :

- Une proposition de soumission émanant de l'exécutif de l'ISAF doit être présentée en novembre visant à réformer le mode d'élection des Vice-présidents et à permettre une plus grande représentativité de chaque continent,
- L'approbation du principe d'une étape finale du circuit de la Sailing World Cup avec 20 bateaux fournis dans 8 séries et un prize money,
- Le principe d'un Championnat du Monde Inshore est à l'étude pour une première édition qui se tiendrait en 2015,
- L'exécutif de l'ISAF a expressément reconnu la FFVoile comme le seul organisme de gouvernance du Kitesurf en France et affirmé que la tenue de compétitions internationales et de sélections de coureurs pour des compétitions internationales fermées nécessitait l'accord formel de la FFVoile,
- La mise en place d'un groupe de travail qui doit réfléchir au choix du prochain catamaran de sport désigné pour les Championnats du Monde Jeune ISAF.

▷ Pour information du CA

► 10-2. Epreuves internationales

Est proposé au CA la candidature de la Société des Régates de Brest pour l'organisation du Championnat du Monde Micro 2015.

▷ **Vote du CA : Approbation à l'unanimité moins 2 abstentions (F PFEIFFER et F TIFFON-TERRADE) et 1 non votant (H BACCHINI pour conflit d'intérêt).**

REPONSES DU BUREAU EXECUTIF AUX QUESTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Précision de lecture : le texte des questions / courriers postaux et électroniques est indiqué in extenso et les réponses du Bureau Exécutif sont en rouge

Courrier électronique en date du 18 avril 2014 – objet 20 000 € budget 2014 formation AwoO :

« Compte tenu que ce dossier reste sans cahier des charges et sans aucun appel d'offres, compte tenu de l'échec de l'implantation de ce système (moins de 10% des clubs après 18 mois) qui ne peut pas fonctionner du fait qu'il taxe les clubs, nos adhérents, vous comprenez que nous soyons attentif à un formalisme qui vous semble, par ailleurs, précieux.

Dans le relevé de décision du BE du 17 janvier 2014 publié le 3 mars 2014 il apparaît que le BE a décidé d'attribuer 20.000 € de budget pour des formations sur le logiciel AWOO. En soumettant cette formation à « **condition que le Club s'engage par écrit formellement à utiliser la plateforme AWOO** » »

- Pouvez-vous nous indiquer la délibération du Conseil d'Administration qui décide de ce point ?
- Auriez-vous aussi l'obligeance de nous la ligne où ces 20.000 € figurent dans le budget présenté et au CA et à l'AG ? »

Le Bureau Exécutif et le Conseil d'Administration ont délibéré sur le budget de 20 K € de formation sur le logiciel de gestion de la plateforme AwoO dans le cadre du vote du budget prévisionnel lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 février 2014 avant présentation de ce dernier devant l'Assemblée Générale 2013.

La ligne budgétaire en question est intitulée « Formation Nouvelles Technologies » avec dans cette circonstance affectation partielle du budget pour des formations AwoO auprès de nouveaux clubs utilisateurs.

Courrier postal en date du 5 mai 2014 :

« Siégeant depuis quinze mois au conseil d'administration (CA), nous constatons la persistance de dysfonctionnements. Malgré notre étonnement, puis nos remarques, le bureau exécutif (BE) en définissant et en adaptant la politique générale de la fédération, continue d'outrepasser ses fonctions et d'usurper celles du CA. En effet, il suffit de lire nos statuts: « définit et adapte » sont les termes mêmes de l'article 15 qui décrivent les attributions des politiques générales du CA et non celle du BE. Le BE est, toujours selon nos statuts chargé d'exécuter, avec de larges pouvoirs mais dans le respect des prérogatives du CA. Et le BE s'avère contrôlé dans ses missions par ledit CA. Or le CA, 3 fois l'an, n'est plus qu'une chambre d'enregistrement de décisions prises, cela contrairement aux statuts, hors son enceinte. Définition et adaptation de la politique FFV dont il n'est parfois même pas informé. Parmi les illustrations de cet état de fait, nous soulignons les points suivants:



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

-soumissions FFVoile à l'ISAF, présentées 3 mois après l'ISAF meeting et surtout notre questionnement.

-dossier Awoo (plate-forme internet commune pour les clubs FFVoile) ; depuis 2011, quelques membres du BE pilotent seuls ce dossier, et sans discontinuer depuis. Le dernier exemple d'un CA qui ne décide de rien, étant dans le relevé de décision du BE du 17 janvier 2014, publié le 3 mars, où il apparaît que le BE a décidé d'attribuer 20.000 € de budget pour des formations sur le logiciel Awoo. En soumettant cette formation à " condition que le Club s'engage par écrit formellement à utiliser la plateforme Awoo. »

-dossier délégation kite-surf, le CA a avalisé la décision prise avant son information et sa réunion, d'attaquer le Ministère,

-choix des co-financements FFV 2014 sans intervention du CA: uniquement des dériveurs et des chantiers étrangers,

-cahier des charges de la communication et choix du prestataire, faits en dehors du CA. Aucun bilan du prestataire antérieur

-achat d'une étude de marché sans cahier des charges, ni perspective budgétaire. 35/40.000 € pour une étude qui enfonce des portes ouvertes: oui, les gens aiment la voile mais une analyse et préconisations qualitatives, c'est combien en terme de budget ? Nous rappelons ici, que le non-respect des statuts peut entraîner la perte de de l'agrément (article R 131-9 du code du sport).

Le BE ignore non seulement les statuts de sa fédération mais aussi la Loi. En particulier **l'article L131-13** du code du sport qui énonce que les fédérations agréées peuvent conclure, au profit de leurs associations affiliées, tout contrat d'intérêt collectif relatif à des opérations d'achat ou de vente de produits ou de services, mais que ceux-ci ne peuvent être conclus sans appel préalable à la concurrence. L'absence d'appel d'offres dans le dossier Awoo, confirmée par les échanges récents avec le directeur administratif, s'avère l'exemple le plus flagrant. Dans ce contexte, le refus du BE, suite notre demande, de se soumettre, comme le CNOSF et d'autres fédérations sportives à l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005, confirme une gouvernance et des pratiques à améliorer.

Au-delà des aspects formels, force est de constater que ces décisions prises et politiques induites menées en dehors de la lettre et de l'esprit des statuts et pour certaines en dehors de la Loi, ou du simple bon sens, conduisent la fédération vers l'échec:

-condamnation par le Conseil d'Etat suite à la mise en cause du ministère qui attribue le kitesurf à ceux qui l'ont développé,

-baisse constante des licences temporaires et annuelles (-4%) dont les jeunes (-5,5% sur 2012/2013) depuis 2010. Tenter de masquer cette réalité avec les passeports délivrés aux estivants, relève d'un piètre camouflage du recul des pratiquants réguliers et d'une approche par trop basée sur le tourisme. Excès qui nuit alors aux missions de développement sportif, confiées par l'Etat.

-adhésion faible (10% des clubs, malgré un prosélytisme agressif) à Awoo et impact négligeable. Taxer les clubs n'est pas le bon modèle économique. 300.000 € payés pour un système (75% de son coût) qui n'est pas la propriété de la FFV, c'est surprenant.

-nos partenaires malgré un habillage coûteux d'une action fédérale, fait au détriment de l'aide pour les projets sportifs des clubs (siège social à 25.000 €/par mois en 2013, refonte du logo et soirée des Champions à 95.000 €/an) ne font plus confiance à la fédération. Le dernier exemple en date est celui de la perte de Volvo qui continue son sponsoring voile au niveau mondial, contrairement aux allégations du dernier CA. Après la perte d'Orange, cela montre que la voie retenue n'est pas la bonne.

Enfin, sur le plan démocratique, le refus par le BE de notre proposition de donner au club (nos adhérents) directement le choix sur les projets pour les prochaines élections au CA est révélateur d'une vision dépassée. La fédération sera "forte", selon les vœux de certains administrateurs, de début d'année, si et seulement si, les clubs sont associés à un projet véritable dont les choix sont clairement énoncés. Le folklore du vote avec des délégués porteurs d'enveloppes contenant les voix attribuées aux ligues, organes déconcentrés de la FFVoile, dans une légitimité approximative (pour les dernières élections, vos manœuvres ont fait que les délégués avaient été 'élus' principalement pour une simple AG ordinaire et non électorale), n'est pas digne d'une fédération moderne de clubs et doit donc cesser. Le mépris marqué pour les 13% de licenciés (13% malgré le processus tronqué par le CA sortant, des élections de décembre 2012) qui ont voté pour notre liste est avéré. Nous refuser un temps de parole et nos questions écrites lors de la dernière AG, n'est pas digne d'une fédération délégataire sereine, capable d'écouter d'autres points de vue.

Ainsi, compte tenu de l'importance et de la gravité des points ci-dessus, nous vous demandons officiellement. Monsieur le Président, de convoquer rapidement un CA ayant à son ordre du jour:

-modification du règlement financier pour intégrer l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005 régissant les appels d'offres.

-mise en place d'une commission des cahiers des charges et des appels d'offres relevant du CA.

-réalisation d'un d'audit sur Awoo et ses évolutions nécessaires (économiques, juridiques et fonctionnelles). Nous proposons un système gratuit pour les clubs, qui se finance sur la publicité, prestataires (technique et régie) choisis sur appel d'offres.

-modification du règlement intérieur sur les modalités du vote pour les élections au CA. Incluant les modalités du vote club par club, en fonction des licenciés, sur le projet dans lequel ils veulent voir s'inscrire une politique, véritablement alors, fédérale.

Nous tirerons les conséquences en cas de refus, ou en cas d'absence de réponse sous quinzaine. En prenant nos responsabilités, nous entreprendrons alors les démarches que nous jugerons nécessaires, pour faire cesser ces dysfonctionnements dans l'intérêt de la fédération et des clubs »

Remarques :

La décision du Conseil d'Etat de ne pas remettre en cause la décision du Ministère des Sports d'attribuer la « délégation » Kitesurf à la Fédération Française de Vol Libre, ne peut pas être considérée comme un échec de la politique fédérale. Je vous rappelle une nouvelle fois que, contrairement à vos affirmations, la FFVoile s'est occupée du Kitesurf à ses débuts, que nous avons organisé la première compétition internationale sous l'égide de l'ISAF en 2002 et que, pour des motifs non exposés, le Ministère de l'époque ne nous a pas attribué la délégation.

Lorsqu'en 2009 l'ISAF a incorporé la discipline Kitesurf au rang des disciplines de la voile internationale, avec l'accord implicite de la Fédération Internationale de Vol Libre qui ne revendique pas cette discipline, et celui du CIO, le débat semblait tranché. Le Ministère des sports ne changea pas son point de vue bien que reconnaissant les Fédérations internationales et leur pouvoir. Il était donc normal et légitime de contester cette décision, les Fédérations internationales, dont l'ISAF, ne reconnaissant qu'une seule Fédération nationale par pays. Le problème français n'est d'ailleurs toujours pas résolu au niveau international et il est de l'intérêt de la FFVoile de continuer à contester cette délégation ; l'accepter serait un renoncement coupable aux regards des intérêts de la Fédération.

Concernant les licences, je me réjouis, contrairement à vous, du succès de nos Ecoles Françaises de Voile et de la délivrance des licences-passeports à leurs pratiquants réguliers et fidèles. Ce succès honore les enseignants et les animateurs de ce réseau de qualité.

Quant à la baisse des licences club, il est très « politicien » au mauvais sens du terme d'en attribuer la cause à la politique fédérale.

Une grande manifestation comme le Spi Ouest France-Intermarché a vu sa participation baisser de 20 % et la taille des voiliers engagés se réduire, entraînant un nombre d'équipiers moins important, pour des raisons économiques tenant à la situation actuelle de notre pays, et ce sont ces raisons économiques qui sont la cause essentielle de cette baisse, dans notre Fédération comme d'en d'autres.

Pour AwoO, je vous ai déjà largement répondu mais j'ajouterai qu'un taux d'adhésion de 10 % des clubs, soit 20 % des EFVoile est un taux non satisfaisant, mais pas faible.

Quant à nos partenaires, ils sont fidèles contrairement à ce que vous prétendez, et si Orange s'est retiré, c'était pour faire le choix de se consacrer au football à l'époque, en rappelant qu'ils avaient été satisfaits de leur partenariat avec la FFVoile. Volvo s'est retiré de tous les sports en France compte tenu de leurs résultats économiques dans l'hexagone, en regrettant de ne pouvoir rester à nos côtés.

Réponses :

Un Conseil d'Administration sera convoqué comme vous le savez le 27 juin prochain.

Vous demandez la mise à l'ordre du jour des points suivants :

- Règlement financier pour intégrer l'ordonnance 2005-649 : je vous ai déjà répondu sur ce point en Conseil d'Administration. L'ordonnance s'imposant à nous il est inutile de l'intégrer à notre règlement. Je proposerai au Bureau Exécutif de ne pas le mettre à l'ordre du jour.
- Mise en place d'une Commission des cahiers des charges et des appels d'offres dépendant du Conseil d'Administration. Je me souviens qu'au début du mandat vous critiquiez la création d'une Commission Nationale du Sport de Haut Niveau, que vous aviez qualifiée de « Comité Théodule » ; je constate que vous avez changé d'avis sur l'intérêt des commissions et je m'en réjouis. Bien que la création des Commissions des cahiers des charges et des appels d'offres dépende du Bureau, je proposerai à ce dernier de mettre ce point à l'ordre du jour du Conseil d'administration.
- Concernant AwoO, je vous ai déjà répondu, nous ne sommes pas du même avis et je ne vois pas l'intérêt d'un audit. Je proposerai au Bureau Exécutif de ne pas inscrire ce point à l'ordre du jour.
- Concernant le système électoral, je vous rappelle que celui que nous avons choisi est expressément autorisé par la loi sur le sport, qu'il est majoritairement choisi par l'ensemble des fédérations, et je le trouve à titre personnel tout à fait satisfaisant. Mais la question de son changement peut-être posée au Conseil d'Administration, je proposerai donc au Bureau Exécutif de mettre ce point à l'ordre du jour.

Courrier postal en date du 28 mai 2014 :

« Nous regrettons et prenons acte de l'absence de réponse sur les points essentiels et concrets de notre courrier, cependant quelques éléments sur votre lettre.

Sur vos remarques:

- Nous sommes un peu surpris et amusés, même si la matière est sérieuse, que selon vous, la condamnation de la FFVoile par le Conseil d'Etat « ne peut pas être considéré comme un échec de la politique fédérale » sic.

Si la FFVoile a effectivement raté au départ, son opportunité de gérer le kite-surf, force est de constater que le développement de ce sport, bientôt olympique, a été fait hors la fédération. Pour finir sur ce point nous vous invitons à relire les attendus du Conseil d'Etat, qui démontent votre argumentation sur l'ISAF et l'aspect international de ce sport.

Le kite est un sport de voile et d'eau, qui dans les faits, ne vous déplaît, existe aujourd'hui en France sans la FFVoile.

- Les clubs et la fédération profitent de la manne des vacanciers. Cependant vous ne pouvez pas continuer à masquer la baisse préoccupante des licenciés. Ceux qui ne sont pas les clients éphémères avec des passeports voile, mais bien ceux qui accèdent de façon volontaire et pérenne à la vie des clubs et qui en sont les indispensables moteurs.

Durant l'assemblée générale au lieu de noter la baisse des licenciés vous vous êtes félicité de l'augmentation des régatiers classés.

Nous devons vous rappeler ici que cette augmentation est induite par la généralisation des remontées des classements des régates locales, maintenant obligatoires, dans les statistiques.

Changer l'instrument de mesure, ne doit plus être un paravent.

Considérez le contexte économique comme une explication, s'avère une excuse un peu courte. C'est comme un régatier qui se plaint du vent, sans avoir pris la météo et sans changer ses réglages. Il est possible de jouer sur les ratings et aussi sur les statistiques, pour masquer ses faiblesses, mais cela n'a qu'un temps.

Le constat est, que la politique que vous animez, n'a pas su s'adapter aux évolutions de notre société.

-Le dossier Awoo mérite mieux que jouer sur les mots, « taux non satisfaisant, mais pas faible », est une acrobatie rhétorique, sans plus. Sur le fond de ce dossier cf. plus bas.

-Même attitude concernant la perte des partenaires, essayer de trouver les explications uniquement à l'extérieur sans se remettre en cause, est véritablement inquiétant pour le devenir de notre fédération, dans un monde en changement.

Sur vos réponses:

- Nous prenons acte que vous reconnaissez que l'ordonnance 2005-649 s'impose à l'administration de la FFVoile. Il va donc falloir en tirer les conséquences, sans attendre. Où nous le ferons à votre place. Choix de prestataires, achats de supports ou de vêtements relèvent de mécanismes incontournables. Si pour le haut-niveau cela change c'est plus par un esprit nouveau, que nous saluons, que par la mise en place d'un comité Théodule. C'était cela le vrai sens de notre propos que vous rapportez. C'est ce même esprit de changement que nous souhaitons aujourd'hui, pour les cahiers des charges et les appels d'offres.

- Pour le dossier Awoo, nous pensons qu'il vaut mieux essayer de résoudre en interne cette analyse des actions passées. Cela dans l'intérêt de la fédération. Expliquer à des tiers, la genèse particulière, les conditions de déroulement de ce projet, la taxation des clubs et un contrat qui les ravale au rang de producteurs, apparaît particulièrement hasardeux.

En effet, pour une prestation des plus ordinaires, même si nouvelle, car relative au e-commerce, l'absence de cahier des charges, l'absence de mise en concurrence, le triplement du budget initial, les relations mal définies dans leur présentation officielle, et pour couronner le tout; une taxe sur les clubs et la propriété de l'outil qui nous échappe, font que ce dossier est un puits sans fond.

Nous devons réagir, car aujourd'hui cela enchaîne le futur de la fédération et l'empêche de trouver d'autres solutions, pour aborder véritablement et librement les enjeux d'internet.

Ne plus taxer les clubs, la propriété de la plateforme revenant à son principal financeur, c'est à dire la fédération constituent des points non négociables. Tout comme la mise en place d'appels d'offres pour le futur immédiat de cet outil.

- Nous prenons acte de votre position sur le système électoral, nous souhaitons co-diriger cette évolution indispensable, à partir du moment où la fédération dépasse le stade d'une démocratie soviétique, avec une seule liste à chaque élection. Les changements légers que nous proposons n'affectent que le règlement intérieur et cela peut se régler rapidement, entre porteurs de projets différents certes, mais toujours dans l'intérêt de la fédération; c'est à dire du lien entre les clubs et elle-même, sans oublier le rôle central de nos organes déconcentrés.

Sur cet aspect démocratique nous comptons sur vous aussi pour nous proposer lors du prochain CA, dans le respect de nos électeurs, un moyen de communication officiel vers les clubs et licenciés. Afin de laisser derrière nous, l'épisode lamentable de la dernière AG où vous nous avez refusé, un droit pourtant élémentaire d'expression formelle.

Enfin, les moyens fédéraux peuvent financer des frais de déplacements à l'ISAF, si et seulement si, les bénéficiaires portent devant les instances internationales, la politique fédérale, qui selon nos statuts est définie et adaptée par le Conseil d'Administration.

Merci de votre réponse sous quinzaine pour faire cesser ces dysfonctionnements dans l'intérêt de la fédération »

Ce courrier ne comportant pas de questions n'emporte en conséquence aucune réponse de la part du Bureau Exécutif.

Courrier électronique en date du 20 juin 2014

« D'abord pour vous remercier de la qualité de nos échanges d'hier.

Nous avons bien noté que le bureau exécutif prendra les mesures nécessaires pour améliorer et rendre conformes nos procédures achats.

Ce changement est nécessaire.

Ci-dessous les 4 points que nous souhaitons voir entérinés lors du CA de vendredi prochain:

- Réforme du processus électoral via le règlement intérieur, les candidats à la représentation des ligues pour une assemblée générale électorale devront être soutenu par une liste nationale en lice.
Groupe de travail dirigé par Frédérique Pfeiffer et vous même pour un changement proposé au CA de novembre puis à l'AG de 2015.

-Mise en place d'un groupe audit interne qui rapporte au CA composé de 3 administrateurs hors BE et dont Franck Tiffon est le rapporteur. Je vous propose Mme Viaud et M. Hénard comme membre de ce groupe de travail qui aura un budget raisonnable pour effectuer ses missions.

-Communication institutionnelle: 5 news sur le site officielle FFV /an et 10' de temps de parole à l'AG pour les élus au CA qui ne sont pas sur la liste majoritaire

-Nomination de Frédérique Pfeiffer à la tête de la commission catamaran.

PS: merci pour les documents remis cependant sur les fiches papiers ne figurent pas les éléments demandés c'est à dire une vision synthétique avec les extraits de comptes des tiers (compte de type 411 –fournisseurs ou 401 - clients) »

- Le processus électoral est à l'ordre du jour du présent CA et cette dernière proposition sera évoquée à l'oral en-sus de la résolution écrite ;
- Votre demande d'audit est beaucoup trop générale ; par ailleurs, la composition « mixte » de la commission d'audit entre deux listes élues que vous proposez, si tant est qu'elle ne doive pas par ailleurs respecter les pourcentages des dernières élections dans sa composition, ne nous semble pas être le meilleur garant de la meilleure objectivité et donc de la meilleure efficacité ;
- Le site Internet de la FFVoile ainsi que les réunions de l'Assemblée Générale ordinaire n'ont pas pour vocation de relayer des messages politiques de listes de candidats au Conseil d'Administration.
- La composition de la commission catamaran dépend du Bureau Exécutif et ce dernier ne voit pas la nécessité de la modifier, tout en rappelant que les membres du Conseil d'Administration sont invités à participer aux travaux de chaque commission technique s'ils le souhaitent.

Point complémentaire

Tel qu'il a été rappelé aux membres du Conseil d'Administration lors de la réunion du 28 février 2014, « les permanents de la Fédération assurent les directives des élus en charge de l'exécution de la politique de la FFVoile et il est particulièrement discourtois voire incorrect de remettre en cause publiquement leur intégrité professionnelle ». Ainsi, un courrier envoyé de la part du Directeur Administratif, Juridique et Financier de la FFVoile à un administrateur pour lui demander poliment d'avertir les services administratifs de la FFVoile pour éviter la facturation d'une nuit d'hôtel réservée mais non prise a fait l'objet d'une réponse d'une véhémence inacceptable, avec demande écrite de présentation d'excuses personnelles.

Il est rappelé aux membres du Conseil d'Administration que les courriers à leur attention émanant des Directions de la FFVoile sont adressés selon le mandat donné à ces derniers par le Bureau Exécutif ; en l'espèce, ce courrier de rappel des procédures s'est effectué dans le cadre des directives données par le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier de la FFVoile. Si le contenu d'un tel courrier devait entraîner la désapprobation d'un administrateur, il est demandé à ce dernier d'en faire part directement aux élus visés et de s'abstenir de tout commentaire désobligeant à l'encontre du personnel fédéral, en respect notamment des plus élémentaires règles de courtoisie.